

M. et Mme DUARTE  
72 impasse des Pruneliers  
38460 TREPT



Le 30 juin 2024

à **Monsieur le Maire de TREPT**  
**Eric MOREL**

Objet: **Modification PLU** / parcelle C 940  
Pièces jointes : Plans Géoportail et photos.

**Monsieur le Maire,**

En 2019 nous avons choisi de nous installer sur la commune de Trept, et nous sommes aujourd'hui ravis de ce choix car il y fait bon vivre.

Parents de trois enfants âgés de 25, 22 et 15 ans, nos projets conjugués aux leurs nous amènent à repenser l'étendue des terrains que nous disposons. En effet, étant propriétaire de la parcelles C 938 sur laquelle est posée notre maison, nous possédons également la parcelle C 940 qui est un grand terrain sur lequel court au nord le mur de clôture délimitant la première propriété (*cf.plans*). Cette seconde parcelle nous laisse entrevoir la possibilité d'une construction future.

Sachant que les PLU sont figés de nombreuses années, nous pensons que la période actuelle de révision du PLU mené par la Mairie, est l'occasion de faire évoluer la situation du terrain.

Sur la viabilité du projet qui passe par un changement de statut du terrain afin de le rendre constructible, nous dirions que d'un point de vue environnemental, une construction sur ce terrain s'insérerait parfaitement en raison des constructions périphériques déjà existantes.

Bien que les règles administratives récentes tendent à limiter l'étendue des zones pavillonnaires en milieu rurale, notre projet se situe à l'intérieur même d'une zone pavillonnaire existante et n'aurait donc aucun impact susceptible de caractériser une étendue. Plus précisément, la parcelle C 940 est entourée de constructions au Nord, au Sud, à l'Est, et Nord-Ouest.

Par ailleurs, s'il existait une ancienne ligne d'eau qui alimentait jadis un lavoir au bout du chemin de Serrières à l'angle de la départementale, celle-ci a été déviée depuis des années et le cours d'eau est désormais inexistant. La partie Sud-Ouest de la parcelle C 940 est ainsi non seulement tout à fait sèche, mais de plus elle se trouve en contre-bas du terrain qui présente un dénivelé relativement important. En rapport avec le projet, si une construction devait avoir lieu sur cette parcelle, elle se situerait logiquement sur la partie haute côté Sud-Est, longeant le chemin du Rivard (*cf.plan projection zone constructible*)

Par la présente, nous avons l'honneur de vous demander une modification de PLU concernant la parcelle cadastrée C 940, afin qu'une construction puisse un jour s'implanter sur le côté Sud-Est. Nous pensons que le projet respecte la cadre du village et qu'il ne peut que contribuer positivement à l'essor de la commune.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur MOREL, nos respectueuses salutations distinguées.

Nathalie et Thomas DUARTE